
De: Frédéric Bazergui <[REDACTED]>
Envoyé: 10 juin 2021 23:09
À: consultation-secteur-financier
Objet: Consultation sur le courtage immobilier

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Bonjour ,

Les négociations entre un vendeur et un acheteur dans le cadre d'une vente immobilière doivent absolument rester PRIVÉES et CONFIDENTIELLES. !!!

ON NÉGOCIE PAS sur la place publique .!!

Donc pas question de limiter les visites ni dans le temps ni dans l'espace , après la mise en vente d'une propriété !!!

Quant à la possibilité de faire une vente aux enchères publiques avec obligation pour le vendeur d'accepter la meilleure offre il s'agit d'une idée complètement IDIOTE , qu'il faut IMMÉDIATEMENT REJETER du revers de la main !!! En effet cette idée va TOTALEMENT à l'encontre de la théorie générale des contrats , où le principe fondamental est la LIBERTÉ CONTRACTUELLE !!!

DONC LE PRINCIPE À RETENIR EST LE CARACTÈRE PRIVÉ ET CONFIDENTIEL DES NÉGOCIATIONS QU'IL FAUT ATOUT POINT MAINTENIR !!!

MERCI

FB